



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-234
Date : 2020-01-24

Spécification

Passe-montagne blanc

Le présent document compte 14 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/English



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada
À l'attention de : Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION
Passe-montagne blanc

1 Définitions

- 1.1 La présente spécification doit régir la confection et l'inspection du passe-montagne blanc. L'article visé par la présente spécification, avec le numéro correspondant, est le suivant :
- i. 2370 Passe-montagne blanc / Balaclava, White
- 1.2 La présente spécification, le patron, le dessin, l'échantillon visuel ou toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le passe-montagne blanc de la GRC.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

2 Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.
- 2.2 **Office des normes générales du Canada (CAN/CGSB)**
- | | |
|--------------------------|---|
| 4.2 n° 5.1-M90 (R2013) | Méthodes pour épreuves textiles – Masse des tissus |
| 4.2 n° 14-2005 | Méthodes pour épreuves textiles – Analyse quantitative des mélanges de fibres |
| 4.2 n° 19.1-2004 (R2013) | Méthodes pour épreuves textiles – Solidité de la couleur au lavage – essai de vieillissement accéléré |
| 4.2 n° 23-M90 (R2013) | Méthodes pour épreuves textiles – Solidité de la couleur à la sueur |
| 4.2 n° 58-2019 | Méthodes pour épreuves textiles – Changement dimensionnel des textiles au blanchissage domestique |
| 86.1-2003 | Étiquetage pour l'entretien des textiles |

- 2.3 **General Services Administration – Gouvernement des États-Unis**
Description d'article commercial
A-A-59989 Thread, Polyester Spun
- 2.4 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**
D3512/D3512M-16 Standard Test Method for Pilling Resistance and Other Related Surface Changes of Textile Fabrics: Random Tumble Pilling Tester
D3776/D3776M-09a (2017) Standard Test Methods for Mass per unit Area (Weight) of Fabric
D8007-15(2019) Standard Test Method for Wale and Course Count of Weft Knitted Fabrics
- 2.5 **Organisation internationale de normalisation (ISO)**
105-E04:2013 Solidité des coloris à la sueur
7211-2:1984 Détermination du nombre de fils par unité de longueur
4915:1991 Textiles – Types de points

3. **Exigences générales**

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau et de confection susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – Le passe-montagne blanc doit être une coiffure enveloppante confectionnée en tricot blanc. Le modèle comprend une ouverture pour les yeux et des ouvertures latérales d'aération. Pour tous les points non définis dans la présente spécification, l'échantillon visuel a préséance.

4 **Exigences détaillées**

4.1 **Composants**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base doit être un tricot extensible 83 % polyester, 17 % élasthanne, duveteux sur l'envers, de couleur blanche. Le tissu de base doit répondre aux exigences spécifiées au tableau I. Le produit Oratex, style n° X3313, satisfait à cette exigence.

- 4.1.2 **Fil** – Le fil doit être en fibres de polyester, 27 tex, d’une couleur assortie au tissu de base, conforme à la description d’article commercial A-A-59989 du gouvernement des États-Unis.
- 4.2 **Taille et dimensions** – Le passe-montagne blanc doit être fourni dans les tailles spécifiées par la GRC et dans les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et les dessins. Les composants du vêtement doivent être formés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux composants du patron décrits à l’annexe A.
- 4.3 **Confection**
- 4.3.1 **Piqûres** – Des aiguilles à pointe arrondie doivent être utilisées pour exécuter les piqûres sur tous les composants. Toutes les piqûres, sauf les piqûres « flatlock », doivent être exécutées avec le fil prescrit et comporter de trois à quatre points par centimètre. Les piqûres « flatlock » doivent comporter de quatre à cinq points par centimètre. Toutes les piqûres doivent être conformes au type de piqûres décrit dans la norme ISO 4915. Le dos doit être fixé à la partie centrale et aux côtés au moyen de piqûres « flatlock ». Les coutures d’assemblage du devant (cache-cou) doivent être exécutées au point de surjet de type 512 ou 514. Les piqûres à l’ourlet et aux ouvertures doivent être exécutées au point de recouvrement de type 406. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d’être fixées par d’autres piqûres.
- 4.3.2 **Assemblage du passe-montagne** – Le passe-montagne doit être confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1. Le centre du dos doit être fixé aux côtés et au devant (cache-cou) avec le fil conforme au paragr. 4.1.2 au moyen d’une piqûre « flatlock ». Le bas de la partie avant du côté doit être fixé au bas du devant (cache-cou) avec une piqûre au point de surjet de type 512 ou 514. Le passe-montagne doit avoir les dimensions indiquées sur le patron et les dessins.
- 4.3.3 **Ourlet et ouvertures** – L’ourlet et les ouvertures du passe-montagne doivent être finis en pliant vers l’intérieur le bord non fini et en exécutant une piqûre au point de recouvrement de type 406.
- 4.3.4 **Étiquette de marquage et d’instructions de nettoyage** – Chaque passe-montagne doit comporter une étiquette imprimée ou estampillée en caractères dactylographiés, en anglais et en français, et apposée conformément aux exigences indiquées ci-dessous. L’étiquette doit être placée et cousue à la couture du bas, du

côté droit du devant, à une distance de 4 à 5 cm de l'ourlet fini. Les renseignements ci-dessous doivent être imprimés avec une encre permanente de couleur contrastante qui peut résister à au moins 50 lavages sans présenter de dégradation. Toute l'inscription, sauf le numéro d'article de la GRC et la taille, doit être en caractères de 6 points. Le numéro d'article de la GRC et la taille doivent être en caractères de 8 points. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comporter les renseignements suivants, en anglais et en français. Toute partie écrite à la main sur l'étiquette n'est pas acceptable.

1. Nom de l'article en anglais, conformément au paragr. 1.1
2. Nom de l'article en français, conformément au paragr. 1.1
3. Numéro d'article de la GRC – voir les documents contractuels (p. ex. 2370 000)
4. Taille de l'article, en combinant la désignation de la taille indiquée dans les documents contractuels en anglais et en français. (p. ex. L/G)
5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2018/11)
6. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise)
7. Renseignements indiqués ci-dessous en caractères dactylographiés

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7	Machine wash - cold (30°C)	Laver à la machine – à l'eau froide (30 °C)
	Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent assouplissant ni d'agent de blanchiment
	Tumble dry- low (Do Not use dryer sheets)	Sécher par culbutage – à basse température (ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
	Steam iron - low	Repasser à vapeur - à basse température
	The use of cleaning symbols as per CAN/CGSB 86.1-2003 is acceptable as replacement to text.	L'utilisation des symboles de nettoyage conformes à la norme CAN/CGSB 86.1-2003 en remplacement de ce qui précède est acceptable.

5 Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- 5.1 Responsabilité des inspections – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme Uniformes et équipement de

la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à une installation d'essai indépendante.

- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés ; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. **Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures**

(Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 2).

- 6.1 **Largeur au centre – sur le front** – Distance mesurée d'un côté à l'autre de la partie centrale sur le devant au niveau du front. (A).
- 6.2 **Largeur au centre du dos – cache-cou** – Distance mesurée d'un côté à l'autre de la partie centrale au dos au haut du cache-cou. (B).
- 6.3 **Largeur au centre du dos – bas de l'encolure** – Distance mesurée d'un côté à l'autre de la partie centrale au dos au bas de l'encolure. (C).
- 6.4 **Longueur du dos** – Distance mesurée du bas du cache-cou jusqu'à l'ourlet au dos. (D).
- 6.5 **Circonférence à l'encolure (totale)** – Le passe-montagne étant placé à plat sur le côté, distance d'un côté à l'autre mesurée à 11.5 cm au-dessus de l'ourlet, multipliée par deux. (E).

Tableau des mesures – Passe-montagne blanc					
TAILLE	MESURES DU VÊTEMENT				
Petit	7.3	10.2	15.9	13.3	44.5
Moyen	7.6	11.1	16.5	13.6	47.5
Grand	7.9	11.7	17.1	14	50.8
TOLÉRANCE ±	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75
PRISE DES MESURES	A	B	C	D	E

REMARQUE : Toutes les dimensions sont en centimètres sauf indication contraire.

TABLEAU I
Propriétés du tissu de base

	ESSAI	EXIGENCES DE LA GRC		MÉTHODE D'ESSAI
1	Couleur	Blanc Assortie à l'échantillon de couleur fourni par le Programme Uniformes et équipement		
2	Contexture du tricot			<ul style="list-style-type: none"> • Visuelle
3	Teneur en fibres	83 % Polyester 17 % Élasthanne ± 3 %		<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 14-2005
4	Fils par pouce	Colonnes :	40 \pm 3	<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 7- M88 (2001) OU • ISO 7211-2
		Rangées :	62 \pm 3	
5	Masse surfacique	260 g/m ² \pm 8 g/m ² (252 g/m ² – 268 g/m ²)		<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) OU • ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
6	Changement dimensionnel au blanchissage domestique <i>Après 5 cycles</i>	Chaîne	5 % max.	<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 58-2019 Méthode de lavage 2 et méthode de séchage D3
		Trame	5 % max.	
7	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur	Échelle de gris 4 ou mieux	<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) Essai n°5
		Tachage du coton	Échelle de gris 4 ou mieux	
		Tachage du polyester	Échelle de gris 4 ou mieux	
8	Solidité de la couleur à la sueur (acide et alcaline)	Acide	Changement de couleur : Échelle de gris 4 ou mieux Tachage (coton et polyester) : Échelle de gris 4 ou mieux	<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 23-M90 (R2013) OU • ISO 105-E04:2013
		Alcaline	Changement de couleur : Échelle de gris 4 ou mieux Tachage (coton et polyester) : Échelle de gris 4 ou mieux	
9	Boulochage	Après 120 min – pas moins de 4		<ul style="list-style-type: none"> • ASTM D3512/D3512M-16

ANNEXE A**Identificateur de modèle réglementaire**

Titre du patron : Passe-montagne blanc

Patrons – Les patrons sont disponibles auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l’attribution du contrat. L’ensemble complet des patrons en dimensions individuelles sera fourni au soumissionnaire retenu après l’attribution du contrat. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF. sauf s’il demande de les recevoir en format papier.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les endroits où découper et/ou les gabarits de mise en place. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini. Il incombe au fabricant d’ajuster le patron, au besoin, pour respecter le tableau des mesures ou en raison du procédé de fabrication utilisé ; cependant, la conception et la qualité ne doivent pas être altérées ni modifiées.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et doivent être retournés à la fin du contrat.

Pièces du patron : trois (3) composants du patron par fichier.

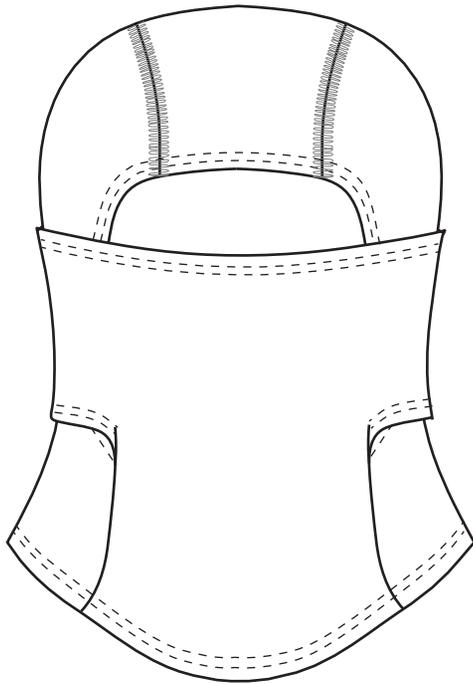
<u>Légende</u>	
Tissu de base	= paragr. 4.1.1
Couper 1 simple	= Couper 1 pièce
Couper 1 paire	= Couper 2 pièces
(EVH)	= Endroit vers le haut

Composants du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
1 de 3	Centre du dos	1 simple	Tissu de base (EVH)
2 de 3	Côtés	1 paire	Tissu de base
3 de 3	Devant – cache-cou	1 simple	Tissu de base (EVH)

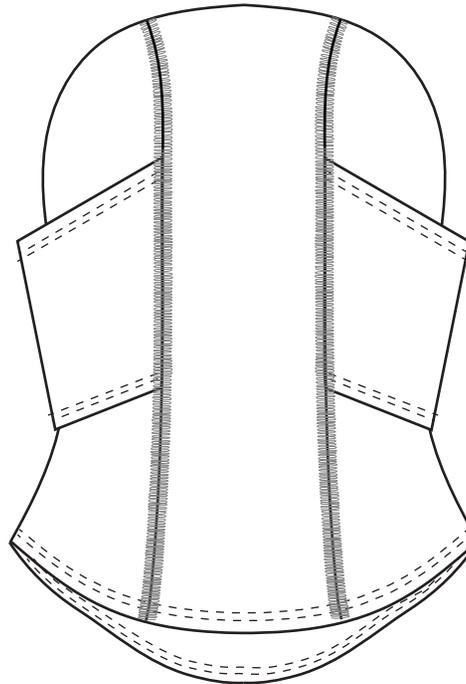
Dessin n° 1

G.S. 1045-234

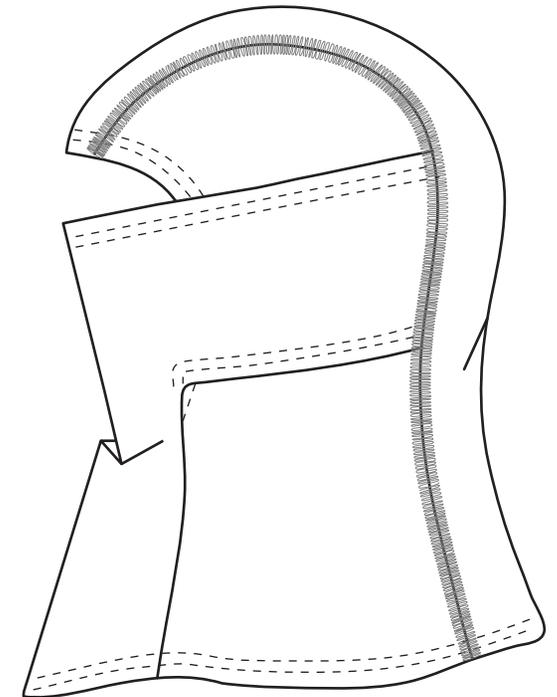
Passe-montagne blanc



Devant



Dos



Côté

NON À L'ÉCHELLE

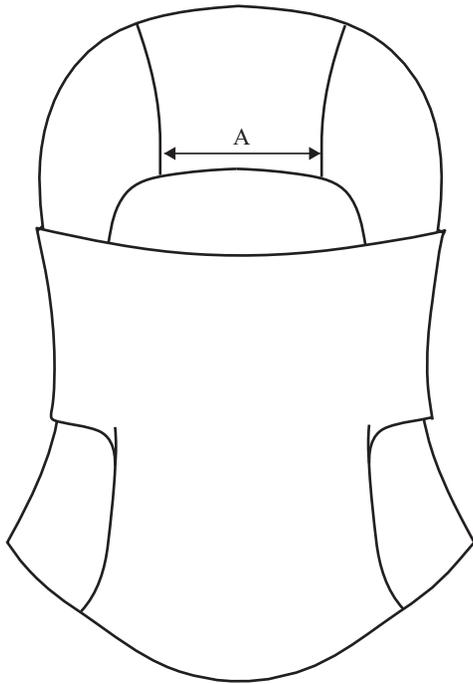
Toutes les mesures sont indiquées en centimètres.

Une tolérance de ± 0.5 cm est acceptable sauf indication contraire.

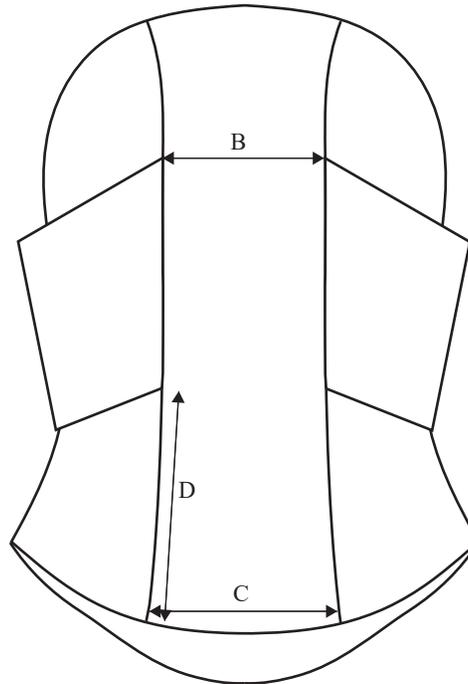
Dessin n° 2

G.S. 1045-234

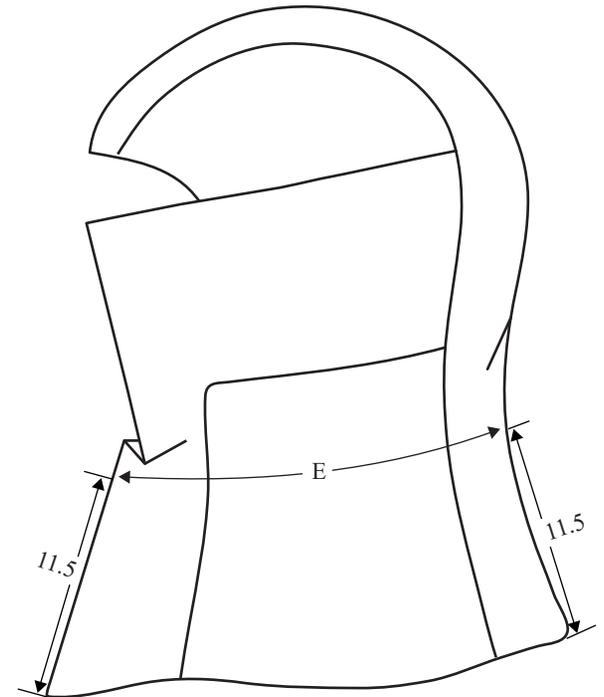
Passe-montagne blanc
Prise des mesures



Devant



Dos



Côté

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont indiquées en centimètres.

Une tolérance de ± 0.5 cm est acceptable sauf indication contraire.